



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025

**Délibération n°2025-28 : Approbation de la convention constitutive du groupement de commande permanent avec la CPS**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 16 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 11 juin 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS,		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Bénédicte ALLENET donne pouvoir à Vincent PAIN,		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie GALANO, Eric MORISSET		
Secrétaire :	Olivier MUSY		

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes permanent entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et ses communes membres,

Considérant l'engagement partagé du territoire de l'agglomération de faire émerger une politique permettant de réaliser des économies d'échelle grâce à la mutualisation,

Considérant l'intérêt de créer un groupement de commandes permanent entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les communes du territoire,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention constitutive du groupement de commandes permanent et ses annexes entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants,

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallaan